



***PHI 757 – Séminaire d'éthique I (3 cr.)***

**Plan de cours – Hiver 2019**

**Lundi, 16 h 30 à 19 h 30, local A3-131 (Sherbrooke), local L1-10745 (Longueuil)**

*Enseignante* : Marie-Josée Lavallée

*Bureau* : FLSH, 12735 (Campus Longueuil)

*Courriel* : marie-josée.lavallee@usherbrooke.ca

*Page web* : <https://uqam.academia.edu/MarieJoseeLavallee>

*Moodle* : un site Moodle est associé au séminaire

## **CONTENU**

Ce séminaire dédié à la philosophie politique se concentre sur la démocratie et ses enjeux. Selon les temps et les lieux, et au fil des soubresauts de l'histoire, la démocratie s'inscrit dans différents horizons de possibilités, lesquels déterminent aussi ses limites et les difficultés auxquels elle se heurte. Ces différentes expressions historiques seront appréhendées à travers une succession d'œuvres d'auteurs représentatifs. Ce séminaire envisagera aussi une série d'enjeux actuels liés à la démocratie, ses évolutions récentes et ses perspectives. La citoyenneté, la participation, la représentation, les institutions, l'égalité, la liberté, la justice, le bien commun et la notion de déficit démocratique seront des thèmes récurrents tout au long du semestre.

## **OBJECTIF**

L'acquisition de connaissances en lien avec la thématique à l'étude par le biais d'un apprentissage actif, la capacité à s'exprimer devant ses pairs et à intervenir oralement, le développement de compétences pour la recherche et l'articulation d'une pensée autonome, sont les principaux objectifs pédagogiques de ce séminaire.

## **PLANIFICATION DU COURS**

Dates	Description du contenu
7 janvier	Introduction et présentation de la thématique
<b>A – LA DÉMOCRATIE : HISTOIRE ET EXPÉRIENCES</b>	
14 janvier	La naissance de la démocratie Études : Christian Meier et Kurt Raaflaub
21 janvier	La démocratie grecque Auteurs : Aristote et quelques fragments
28 janvier	Des Grecs aux modernes : nos expériences sont-elles comparables ? Études : Moses Finley et Cornelius Castoriadis Auteur : Benjamin Constant
4 février	Le XIX <sup>e</sup> siècle : la démocratie, entre libéralisme et démocratie directe Auteurs : John Stuart Mill et Karl Marx
11 février	Le XX <sup>e</sup> siècle : les dilemmes de la démocratie d'après-guerre Auteurs : Leo Strauss et Hannah Arendt
<b>B – DÉMOCRATIE : PROBLÉMATIQUES ET PERSPECTIVES</b>	
18 février	Démocratie et capitalisme Auteurs : Herbert Marcuse et Joseph Schumpeter
25 février	La démocratie contre elle-même Auteurs : Pierre Rosanvallon et Jacques Rancière
4 au 8 mars	Semaine de relâche
11 mars	Démocratie radicale Auteurs : Cornelius Castoriadis et Chantal Mouffe
18 mars	Démocratie et socialisme Auteurs : Axel Honneth et István Mészáros
<b>REMISE D'UNE BIBLIOGRAPHIE COMMENTÉE LE 12 MARS</b>	
25 mars	Démocratie et mondialisation (1) Auteurs : Ulrich Beck et Antonio Negri + Michael Hardt
1 <sup>er</sup> avril	Démocratie et mondialisation (2) Auteurs à déterminer
8 avril	Exposés
<b>EXAMEN MAISON À REMETTRE LE 11 AVRIL</b>	
<b>TRAVAIL FINAL À REMETTRE LE 18 AVRIL</b>	

## MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS (examen, dissertation, commentaires de textes, etc.)

### 1 - Participation : 20% - évaluation basée sur

- le nombre et la pertinence des interventions
- la formulation d'une question ou d'un bref commentaire visant à stimuler la discussion, qui devra être transmis par écrit à l'enseignante, au plus tard à 14h30 le jour de la séance (à défaut, aucun point ne sera attribué) et présenté oralement durant le séminaire

## **2 – Animation : 15%**

Présentation d'un texte au programme (présentation de l'auteur, de la thématique...) et animation de la discussion.

## **3 – Examen : 20%**

Examen maison qui consiste à répondre à une question générale à partir des textes et du contenu étudiés durant la session. La question sera soumise aux étudiants le 9 avril sur Moodle et les réponses devront être soumises par voie électronique le 11 avril à 22h au plus tard.

## **4 – Travail de recherche : 45%**

L'étudiant devra réaliser un travail de recherche portant sur l'une des dimensions de la démocratie (histoire, auteurs, problématiques) abordées dans le séminaire.

Détails :

5% : présentation d'une bibliographie commentée, à remettre le 12 mars par voie électronique et à la présentation orale du travail, le 8 avril.

40% : travail écrit, qui sera d'une longueur de 20-22 pages pour les étudiants de 2<sup>e</sup> cycle et de 28-30 pages pour les étudiants de 3<sup>e</sup> cycle.

Critères généraux de présentation : interligne et demi, Times New Roman 12 pts, n'incluant pas la bibliographie, la page de présentation et les annexes s'il y a lieu.

Remise par voie électronique le 18 avril à 22h au plus tard.

## **MATÉRIEL REQUIS**

Tous les textes à l'étude seront déposés sur Moodle.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Une bibliographie sera déposée en janvier sur Moodle.

## **QUALITÉ DE LA LANGUE**

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

## **PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS**

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

## L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

---

### À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

#### Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

##### 9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
  - b) commettre un autoplagiat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
  - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
  - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
  - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

#### Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat).

---

---

## Autrement dit : mentionnez vos sources

## SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
<b>A+</b>	92 %	4,3	Excellent
<b>A</b>	87 %	4,0	Excellent
<b>A-</b>	84 %	3,7	Excellent
<b>B+</b>	81 %	3,3	Très bien
<b>B</b>	78 %	3,0	Très bien
<b>B-</b>	75 %	2,7	Très bien
<b>C+</b>	72 %	2,3	Bien
<b>C</b>	69 %	2,0	Bien
<b>C-</b>	66 %	1,7	Bien
<b>D+</b>	63 %	1,3	Passable
<b>D</b>	60 %	1,0	Passable
<b>E</b>	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.